

Date de dépôt : 11 mai 2016

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Michel Forni, Esther Hartmann, Brigitte Schneider-Bidaux, Magali Origa, Nathalie Fontanet, Nathalie Schneuwly, Marie-Thérèse Engelberts, Christine Serdaly Morgan, Marion Sobanek, Francis Walpen, Charles Selleger, Pierre Ronget, Philippe Schaller, Marc Falquet, Mauro Poggia : Cancer du sein de la femme jeune : une priorité de santé publique

Mesdames et
Messieurs les Députés,

En date du 13 novembre 2015, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que le canton de Genève est affecté par un taux très élevé de cancer féminin en particulier de cancer du sein notamment chez les femmes jeunes;*
- que ce cancer mammaire est associé à une importante mortalité;*
- que, en dépit d'un dépistage très développé à Genève, cette affection reste préoccupante pour la santé des citoyennes, même en dépit de traitements très onéreux mais surtout très difficiles à tolérer;*
- que les facteurs responsables de cette incidence élevée nécessitent une recherche synchronisée aux efforts des soignants, surtout une stratégie bien rodée ainsi que des systèmes d'alerte et d'actualisation des risques,*

invite le Conseil d'Etat

- à encourager le rapprochement des registres cantonaux romands des cancers, en particulier genevois et vaudois, afin de fournir des*

renseignements notamment statistiques sur l'impact et l'évolution de la maladie tumorale dans le cadre d'un réseau épidémiologique, permettant un enregistrement de qualité des cancers;

- à inciter les instances académiques et les organismes cantonaux concernés à développer des projets de santé publique et des recherches susceptibles de contribuer à une amélioration des traitements et de la qualité de vie des personnes atteintes par ces maladies;*
- à présenter au Grand Conseil une évaluation des actions et des politiques de santé actives à Genève, en matière de cancer du sein chez les femmes jeunes dans le cadre du plan national cancer.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Introduction

La motion 2178 invite le Conseil d'Etat à poursuivre trois objectifs dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein de la femme jusqu'à l'âge de 40 ans, soit : encourager le rapprochement des centres romands d'enregistrement des tumeurs, inciter la recherche pour améliorer le traitement des tumeurs et la prise en charge des patientes, et enfin évaluer si les prestations du canton pour le dépistage et le suivi du cancer du sein de la femme jeune sont en cohérence avec les recommandations fédérales contenues dans le plan national cancer.

De la motion 2010 à la motion 2178

La motion 2178 fait suite à la motion 2010 « cancer du sein : une priorité de santé publique incontournable », déposée le 10 mai 2011. Cette dernière concernait les femmes jeunes, c'est-à-dire les femmes âgées entre 20 et 35 ans. Elle invitait le Conseil d'Etat à mettre au point un programme de recherche afin d'élucider les risques de cancer du sein chez les femmes jeunes. S'y associait la création d'un observatoire du cancer du sein. La motion 2010 a été examinée les 13 septembre et 11 octobre 2013 par la commission de la santé. Son objectif était d'assurer le financement d'une recherche, car ce dernier n'avait pas été accepté par les instances académiques.

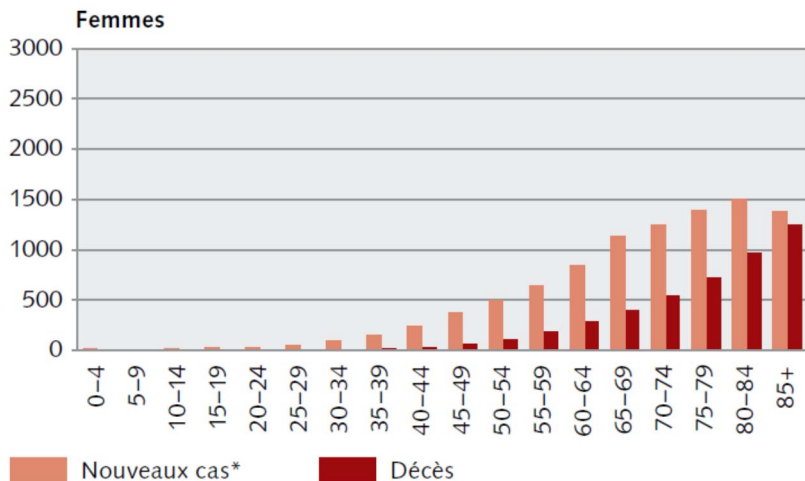
La motion 2010 a finalement été retirée du fait de difficultés concernant la conception de l'étude elle-même, de son financement, mais également car elle impliquait des relations interuniversitaires, hors de la compétence du Grand Conseil. Durant les discussions, les objectifs ont été modifiés et les commissaires se sont proposés de rédiger une motion modifiée intitulée

« cancer du sein de la femme jeune : une priorité de santé publique » déposée par la commission de la santé le 21 octobre 2013. La motion a été transmise au Conseil d'Etat par le Grand Conseil en novembre 2015.

Eléments d'épidémiologie du cancer en Suisse et à Genève

Il est important de relever que les cancers, toutes histologies confondues, augmentent dans la population, comme l'indique l'observatoire de la statistique fédérale dans son rapport 2015. Quatre types de cancer sont responsables de la moitié des nouveaux cas. Chez l'homme, le cancer de la prostate, le cancer du poumon et le cancer colorectal représentent 53% des nouveaux cas de cancer diagnostiqués chaque année. Chez la femme, 51% des nouveaux cas sont attribuables au cancer du sein, du poumon et au cancer colorectal.

Le graphique 1 explicite l'ensemble des cancers chez la femme selon l'âge (2008 – 2012 ; taux spécifique pour 100 000 habitants pour la Suisse),



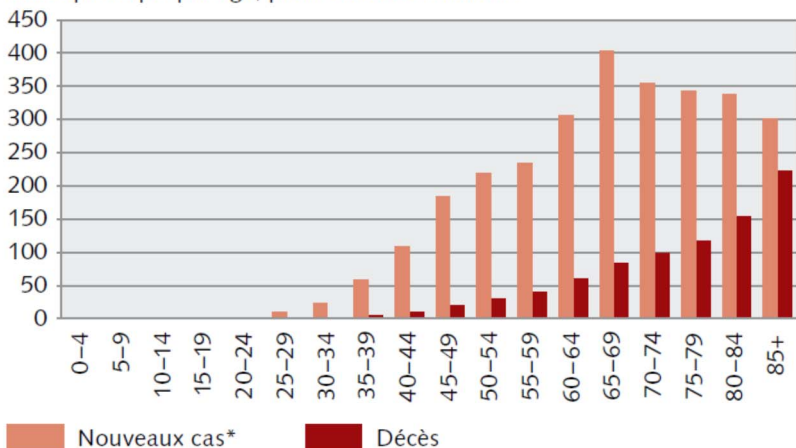
Graphique 1; Source : NICER – Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2016

Chez les femmes, le cancer du sein, avec 1 400 décès par an (19%), est la principale cause de décès par cancer. Une femme sur treize sera diagnostiquée pour un cancer du sein. Le graphique 2 montre la répartition du nombre de tumeurs du sein en fonction de l'âge dans notre pays.

Cancer du sein selon l'âge, 2008–2012

G 4.11.1

Taux spécifique par âge, pour 100'000 habitants



* Nouveaux cas estimés sur la base des données des registres des tumeurs

Sources: NICER – Nouveaux cas; OFS – Décès

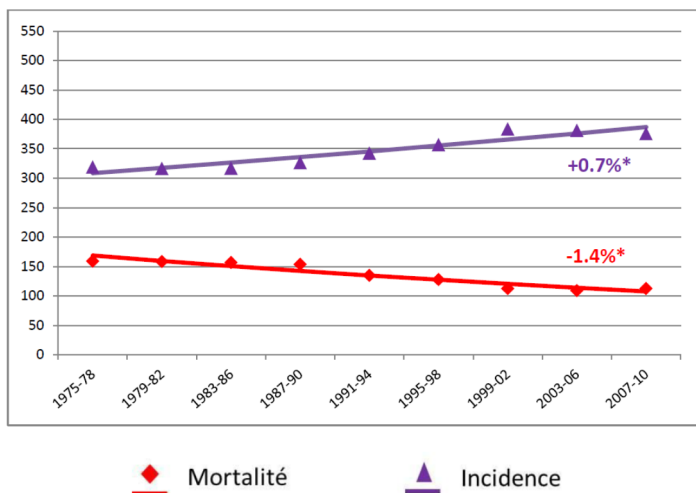
© OFS, Neuchâtel 2016

Graphique 2

Fort heureusement, l'augmentation de la plupart des cas de cancer s'accompagne d'une diminution de la mortalité. Entre 1983 et 2012, les taux de mortalité standardisés par âge ont baissé de 27% chez la femme et de 36% chez l'homme. Depuis 1998, la mortalité a surtout diminué pour les cancers du larynx, de l'estomac, du col de l'utérus, du sein et de la prostate, ainsi que pour le cancer colorectal et pour le lymphome non hodgkinien.

Une telle diminution est également observée pour la femme, dans notre canton, comme le démontre le graphique 3 qui illustre l'évolution de l'incidence de cancer par 100 000 habitants et de la mortalité par cancer à Genève de 1975 à 2010.

SEXE FEMININ

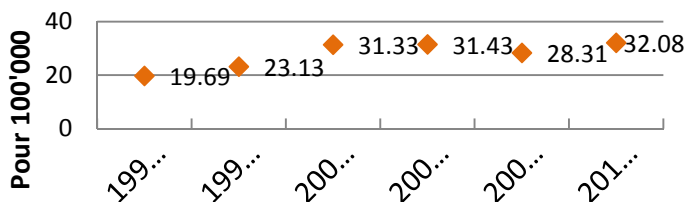


Graphique 3; Source : *Le Cancer à Genève, 2015 du Registre genevois des tumeurs*)

Pour ce qui est du cancer du sein de la femme jeune, des publications ont mis en évidence une augmentation en Europe de l'incidence du cancer du sein chez les femmes de moins de 40 ans (Breast Cancer Res Treat. 2012 Jul; 134:363-70). Ceci a également été constaté en Suisse (Breast. 2015 Apr; 24:112-7). Il est important de souligner que les causes du cancer du sein ne sont pas connues. Les facteurs génétiques héréditaires n'expliquent que 10% des cancers du sein. Plusieurs hypothèses sont actuellement évoquées, mais aucune étude n'est venue les confirmer à ce jour.

Les statistiques pour notre canton montrent que le nombre de cancers diagnostiqués à Genève entre 1996 et 2013 a progressé avant les années 2000 et s'est stabilisé depuis (voir graphique 4).

Taux d'incidence du cancer du sein invasifs chez les femmes jeunes (20-39 ans)....



Graphique 4; Source : Registre genevois des tumeurs, 23 mars 2016

En chiffres absolus, il a été en moyenne diagnostiqué, dans notre canton, treize cancers du sein de la femme jeune par an entre 1996-99, quinze cas pour 1999-2001, vingt et un pour 2002-2004 et 2005-2007, dix-neuf pour 2008-2010, et enfin vingt-deux pour 2011-2013.

Sans nier l'importance de cette maladie, il est également important de relever qu'annuellement chez des adultes âgés de moins de 40 ans, notre canton enregistre près de dix cancers du cerveau et huit cancers du sang. De plus, environ trente jeunes adultes décèdent annuellement d'un accident professionnel ou non professionnel. Enfin on déplore une vingtaine de suicides annuellement. Tous ces décès sont attribuables à des causes dont la santé publique se préoccupe et qu'elle tente de prévenir par des interventions spécifiques.

Promotion de la santé et prévention

Le Conseil d'Etat, et pour lui le département chargé de la santé, a mis en consultation le concept de promotion de la santé et de prévention pour la prochaine décennie. Une vision soutend ce concept, à savoir qu'à l'horizon 2030, le canton de Genève se situe à l'avant-garde en matière d'espérance de vie en bonne santé et de bien-être physique, mental et social. Dans l'analyse des enjeux de santé actuels, il est relevé l'augmentation des maladies chroniques, dont les cancers, avec le constat qu'une personne sur trois développera un cancer dans sa vie. Dans les actions que compte soutenir notre canton, l'un des sept axes prioritaires est d'assurer un système de santé

performant en matière de promotion de la santé et de prévention adapté aux facteurs identifiés. De plus, par l'analyse de la qualité des soins, notre canton s'assure que les soins optimaux sont apportés à la population résidente.

Stratégie nationale contre le cancer 2014–2017

La stratégie nationale de lutte contre le cancer a été approuvée par le Conseil fédéral le 3 juillet 2013. Elle vise à ce que la population suisse présente un faible risque de cancer par de la prévention et du dépistage, bénéficie d'un diagnostic et d'un traitement basés sur les connaissances les plus récentes, et dispose d'un accompagnement psychosocial et de soins palliatifs. Le tableau 1 explicite les champs d'actions et les projets prioritaires retenus dans la stratégie nationale.

Aperçu des champs d'action et des projets de la Stratégie nationale contre le cancer

3 domaines	7 champs d'action	15 projets
Prévention et dépistage	Prévention	1 1.1 Renforcement des mesures structurelles et des compétences en matière de santé
	Dépistage	2 2.1 Planification et mise en œuvre de programmes de dépistage du cancer de l'intestin
		3 2.2 Introduction de programmes de dépistage du cancer du sein à l'échelle de toute la Suisse
		4 2.3 Création d'un organe national d'experts relatif aux questions de dépistage
Prise en charge	Itinéraires du patient / développement de la qualité	5 3.1 Itinéraires du patient
		6 3.2 Recommandations et directives thérapeutiques
		7 3.3 « Tumorboards »
	Services de santé	8 4.1 Organisation intégrée des services de santé
	Formation	9 5.1 Promotion du sentiment d'efficacité personnelle des patients
		10 5.2 Formation des compétences pour les professionnels
Recherche	Promotion de la recherche	11 6.1 Recherche sur les services de santé
		12 6.2 Recherche clinique et translationnelle
	Epidémiologie et monitoring	13 7.1 Loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO)
		14 7.2 Données enregistrées sur la qualité du traitement et l'interdépendance entre les données
		15 7.3 Transfert des connaissances en pratique et en politique

Tableau 1; Source: Programme national contre le cancer pour la Suisse; Stratégie nationale contre le cancer 2014–2017

Lutte contre le cancer du sein à Genève

Notre canton a une longue tradition de soutien à la prise en charge des cancers, tant du point de vue de la documentation que du soutien à la recherche via l'université et ou les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Enregistrement des cancers

Le canton de Genève a œuvré comme pionnier pour le développement d'un registre des cancers doté des autorisations nécessaires afin d'obtenir une complétude des dossiers la plus exhaustive possible. Le Registre genevois des tumeurs collecte depuis 1970 des informations sur le diagnostic, le traitement et les causes de décès des personnes atteintes d'un cancer à Genève. Il est rattaché à la Faculté de médecine de l'Université de Genève depuis 1999.

En Suisse, le Conseil national a adopté le 18 mars 2016 une loi qui permet la création d'un registre national des cancers géré par la Confédération. Le but est de constituer les bases de données nécessaires à l'élaboration des mesures de prévention et de dépistage précoce, ainsi que pour évaluer la qualité des soins, des diagnostics et des traitements, pour soutenir la planification des soins au niveau cantonal ainsi que la recherche sur les maladies oncologiques. Les développements récents au niveau fédéral ont permis de maintenir la qualité du registre genevois après l'entrée en vigueur de ladite loi, prévue le 1^{er} janvier 2019. Le registre cantonal alimente le registre national et mène des recherches.

Un rapprochement des registres des tumeurs a été proposé. Il concerne d'abord Genève et Vaud, mais également Fribourg et Valais afin de créer un projet de registre romand. Neuchâtel et Jura ont déjà fusionné. Les démarches pour la création du registre romand sont en cours au niveau des autorités académiques et répondront ainsi à l'invite n° 1 de la motion 2178.

Dépistage du cancer du sein par mammographie

Le Conseil d'Etat a, dès 1999, mandaté la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein. Dans le cadre du programme cantonal, elle invite les femmes dès 50 ans à effectuer une mammographie de dépistage de qualité tous les deux ans, conformément aux recommandations de l'Office fédéral de la santé publique. La fondation est liée par un mandat de prestations du département chargé de la santé, qui lui fixe des objectifs chiffrés, ce qui permet son évaluation.

Centre du sein des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Un centre de compétences multidisciplinaires, le centre du sein des HUG, a été inauguré en juin 2011. En 2014, ce centre a obtenu le label de qualité attribué par la Ligue suisse contre le cancer et la Société suisse de sénologie.

Il offre en un seul lieu (« tumorboard ») une prise en charge globale et personnalisée du cancer du sein pour le diagnostic, les thérapies et le suivi à long terme. Son équipe pluridisciplinaire comprend une vingtaine de spécialistes distincts tels que gynécologue, généticien, oncologue, sénologue,

pathologue, radio-oncologue, chirurgien plasticien, physiothérapeute, psychologue, diététicienne, infirmière spécialisée et assistante sociale. Ces derniers collaborent afin d'assurer la meilleure prise en charge de la patiente à chaque étape du parcours de soins, du diagnostic à la réhabilitation. Ils se basent sur les recommandations internationales les plus récentes. L'âge de la patiente est intégré dans la discussion et est pris en compte.

Centre d'oncologie privé

Le centre d'oncologie de la Clinique des Grangettes propose également une prise en charge multidisciplinaire et transversale des personnes atteintes d'un cancer du sein.

Soutien associatif aux patientes

Des associations de patientes portent des projets en lien avec la qualité de vie, comme le Carnet de Bord ou le projet de l'Observatoire des effets adverses, initiés par l'association Savoir patient. D'autres actions associatives existent comme l'ESCA (English speaking cancer association) pour les anglophones, Vivre comme avant, ou Marrainage cancer du sein. La Ligue genevoise est également active dans le soutien des patientes et de leurs familles (groupe de soutien, conférences, aides financières).

A ce jour, notre canton remplit donc les sept champs d'action de la stratégie nationale ainsi que toutes les actions de la compétence cantonale.

Recherche

Les HUG sont actifs dans tous les domaines des maladies oncologiques, tant au niveau de la recherche fondamentale, avec plusieurs groupes de recherche œuvrant au centre médical universitaire (CMU), qu'en recherche clinique. Dans ces domaines, Genève est un des acteurs de l'arc lémanique dont les compétences de recherche sont reconnues de manière internationale.

Ces dernières années, le registre cantonal a réorienté ses priorités en matière de recherche. Huit recherches sont actuellement en cours sur les traitements et la qualité de vie des patientes, dont cinq concernent le cancer du sein, y compris chez la femme jeune. Du point de vue international, les spécialistes ont également demandé des études à large échelle pour confirmer cette tendance et tenter de mieux en comprendre la cause si cette dernière est confirmée.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat comprend l'inquiétude des motionnaires et conçoit que le diagnostic de cancer du sein chez la femme jeune est un diagnostic lourd de conséquences, et ce au même titre que toutes les affections qui augmentent le taux de mortalité des adultes jeunes. Le Conseil d'Etat tient à souligner que notre canton est très actif dans la lutte contre le cancer du sein et que les prestations dans ce domaine sont en phase avec la stratégie fédérale de lutte contre le cancer 2014–2017. Le canton de Genève est en effet doté d'un programme de dépistage par mammographie, d'un centre du sein pluridisciplinaire hospitalo-universitaire et d'un registre du cancer, tous deux menant des recherches de haut niveau. La recherche de la science médicale dans la lutte contre les cancers doit continuer pour l'ensemble des cancers sans attribuer des moyens à une tumeur donnée aux dépens des autres. Le regroupement planifié des registres romands et le futur registre fédéral vont encore améliorer la pertinence des recherches en augmentant les données disponibles. Notre canton répond ainsi aux trois invites de la motion 2178. S'agissant plus spécifiquement du cancer du sein de la femme jeune, compte tenu du petit nombre de femmes concernées, le dépistage systématique dans le cadre d'un programme cantonal ne se justifie pas. En effet, 80% des cancers sont diagnostiqués après 50 ans.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP